

Impôt sur le revenu

d'obligations non garanties et la compagnie s'engageait à payer à l'investisseur les intérêts sur ces titres de dette. Elle s'est donc adressée au ministère du Revenu national qui lui a accordé l'autorisation demandée en lui assurant qu'elle ne serait pas assujettie à des retenues fiscales. Cette décision lui avait été communiquée le 22 juin 1982. Six jours plus tard, le ministère des Finances annonce sa propre décision, qui prend la forme de modification à la loi de l'impôt sur le revenu, et en vertu de laquelle il refuse catégoriquement à la compagnie l'autorisation accordée par l'autre ministère, tout en lui imposant les retenues fiscales. Voilà pourquoi la compagnie a décidé de laisser tomber le marché de 10 millions de dollars.

J'ai annoncé que je comptais dire un mot des prestations de retraite. On croirait que le principe des prestations de retraite est ignoble et même honteux, puisqu'on se propose d'imposer nos concitoyens âgés qui ont bâti ce pays à la sueur de leur front. Mais le gouvernement saura se venger de tous ces gens qui ont réalisé des bénéfices en investissant dans ce pays. Le gouvernement va imposer leurs prestations de retraite et je vais expliquer aux députés comment il compte s'y prendre. Par exemple, ceux qui approchent de l'âge de la retraite: les changements proposés dans le bill C-139 auront pour effet global celui de réduire la possibilité pour le travailleur d'économiser durant ses années actives en prévisions de ses années d'inactivité professionnelle. Tout d'abord, le gouvernement supprimera la déduction des intérêts sur les emprunts contractés en vue d'investir dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Le gouvernement n'autorisera plus cette déduction. Si vous n'avez pas d'argent comptant pour investir dans un pareil régime, le gouvernement vous pénalise. Il ne sera plus possible d'emprunter pour investir dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

Qu'y a-t-il de très équitable là-dedans. Pourquoi devrait-on avantager nettement le travailleur qui dispose de l'argent comptant pour investir dans un REER, par rapport à son collègue qui doit emprunter pour les mêmes fins, surtout de nos jours, où ceux qui ont de l'argent de côté ne sont pas très nombreux? Pourquoi le gouvernement pénaliserait-il ceux qui n'ont pas d'argent de côté? N'est-ce pas là de la mesquinerie? A une personne qui emprunte \$3,500 à un taux de 12 à 15 p. 100, le gouvernement ne permet plus de déduire les \$500 d'intérêts qu'il lui faut payer pour être en mesure d'investir en prévision de sa retraite. Or, qui paiera pour subvenir aux besoins des gens? Nous entendons constamment parler de l'insuffisance des pensions. J'entends jour après jour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) déclarer à la Chambre que les pensions de nos personnes âgées sont insuffisantes. Nous voyons pourtant le gouvernement présenter une mesure fiscale qui empêchera les gens d'investir pour leurs années de retraite.

On a beaucoup parlé de l'assurance-vie, mais ici encore, l'assurance-vie est la façon traditionnelle dont les Canadiens mettent de l'argent de côté pour leurs années de retraite. Voilà soudain que le gouvernement imposera maintenant les intérêts sur les polices d'assurance-vie. Même si on ne touche pas cet argent, comme dans le cas d'une police d'assurance-vie entière où les intérêts s'ajoutent simplement à la valeur libérée de l'assurance-vie, le gouvernement exigera de l'assuré un impôt sur ce montant. L'assuré ne touchera pas l'argent, mais le gouvernement le forcera à payer de l'impôt. Je ne comprends pas.

Comment se fait-il que le gouvernement doive tout d'un coup chambarder le système fiscal et le modifier, alors que des contribuables ont pris des engagements et acheté une police d'assurance-vie comme on le fait traditionnellement pour s'assurer d'un revenu durant ses années de retraite? Le gouvernement a soudain chambardé le système fiscal pour imposer ces assurés.

Je voudrais débattre des prêts consentis aux employés pour l'achat d'actions. S'il y a une chose en laquelle je crois, comme tant d'autres Canadiens, c'est bien dans le fait qu'un employé possède des actions de la société pour laquelle il travaille. Tout travailleur vous dira que de se savoir propriétaire d'une partie des actifs de la société lui donne du cœur au travail et l'envie de se surpasser, parce qu'il a le sentiment de faire partie de l'entreprise. Nous avions un régime fiscal qui incitait les employés à acheter ainsi des actions. Ils deviennent de la sorte plus productifs et développent un sentiment d'appartenance à l'entreprise. Mais le gouvernement ne leur permettra plus désormais de déduire les intérêts. C'est mesquin. Il semble penser que ces travailleurs s'en tiraient trop bien. C'était parfaitement légal, cependant. On dirait tout à coup que tirer parti de cette disposition devient un geste criminel. Les employés pouvaient acheter des actions de leur entreprise, mais le gouvernement vient de boucher cette échappatoire. C'est comme s'il disait: «Mettons fin à ce délit».

Le budget de novembre 1981 prévoyait des restrictions à l'égard des indemnités de cessation d'emploi et des allocations de retraite qui se traduiront par une hausse importante de l'impôt dans ce domaine. En raison des contraintes relatives aux allocations de retraite, aux indemnités de cessation d'emploi et au dégrèvement de \$1000 au titre du revenu de pension, les Canadiens auront encore plus de mal à préparer leur retraite.

Le bill C-139 ne permettra plus aux chefs d'entreprise de bénéficier des avantages des régimes de participation différée aux bénéfices. Cette mesure conduira les chefs d'entreprise à refuser l'existence de ces régimes au sein de la société qu'ils administrent, ce qui privera tant le patron que ses employés d'un revenu de retraite découlant d'un emploi.

Quand à la disposition concernant la rente à versements invariables, c'était une manigance dont on a beaucoup trop abusé, au dire du gouvernement. Je connais un couple de personnes âgées à Ottawa qui ont travaillé toute leur vie dans une petite épicerie. Elles possédaient un petit terrain depuis un bon nombre d'années et elles l'ont vendu l'an dernier, avec l'intention d'utiliser cet argent pour se créer un revenu à leur retraite; c'est pourquoi elles l'ont investi dans une rente d'étalement du revenu. Nous allons pénaliser ces deux vieilles personnes parce qu'elles abusent du système!

● (2150)

Mon collègue a parlé des fonds admissibles au report. D'après le ministre et d'autres hauts fonctionnaires, c'est à peu près la même chose que les rentes d'étalement du revenu. Mais il suffit de faire les calculs nécessaires pour constater que ce n'est pas le cas. Nous avons un régime qui cherche à pénaliser et à frustrer le contribuable. Pourquoi le forcer à payer un taux maximum de 50 p. 100 et ensuite à ajuster ses revenus futurs en conséquence? Pourquoi le forcer à avancer l'argent, sous prétexte qu'il sera peut-être remboursable? C'est tout à fait injuste.